

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2025\_501

Feuillet n°105

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

-----  
**ARRETE DU MAIRE**

 ST/PR/ME  
Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route,

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

VU, l'arrêté municipal n° 2025\_483 en date du 17 novembre 2025 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à l'occasion des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement (eaux usées) réalisés par l'entreprise SADE CCTH de Saint Martin Boulogne rue du Bon Air à Wimereux,

CONSIDERANT, la nécessité de prendre un additif à l'arrêté municipal ci-dessous concernant la déviation des P.L. par la route d'Aubengue et la rue Camille Saint Saëns à Wimereux,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer la circulation des véhicules et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de ces travaux et prévenir les accidents,

### **ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Afin de permettre la déviation des P.L., la circulation des P.L. est autorisée par la route d'Aubengue (RD 237), la rue Camille Saint Saëns (RD 237), la route de La Ronville (RD 237) et la route de la Slack (RD 237) à compter de ce jour et jusqu'au 19 décembre 2025 à 18 h 00.

Article 2 : L'entreprise chargée des travaux assurera la signalisation du chantier, les barrages et la pose des panneaux nécessaires à la sécurité publique, de même que l'éclairage de nuit.

Article 3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

.../...

Article 4 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

WIMEREUX, le 27 novembre 2025

Le Maire,  
Jean-Luc DUBAËLE



VU le D.G.S.  
*[Handwritten signature]*